LES SOLUTIONS agil'OA

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION 202 ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET PROCESS COMMUNICATION

CALENDRIER ET LIEU
SESSION 1 : 24 et 25 septembre 2018
SESSION 2 : 18 et 19 octobre 2018
Session 3 : 22 et 23 novembre 2018

Lieu : 7 avenue du Général de Gaulle- 38120 Saint-Egrève

TARIF : 1250€HT
Ce prix comprend les 6 jours de formation et le manuel du stagiaire

VALIDATION DE L'INSCRIPTION
Compléter, signer le bulletin d'inscription et parapher les conditions générales de vente annexées et les retourner par courrier accompagné du règlement d'un acompte de 50% soit 750€TTC (par chèque ou virement bancaire) à : agil'OA – Mme Morvan Sabrina– 5 place Robert Schuman - 38000 Grenoble

BNP Paribas Grenoble Europole			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30004	00611	00010023086	70
IBAN : FR76 3000 4006 1100 0100 2308 670			

Nom prénom	
Nom Société **SIRET**	
Adresse (pour facturation)	
Mail et Téléphone	

Date :
Lieu

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION

par la société agil'OA (Ci-après « les Conditions Générales de Vente »),
SAS au capital de 15.000 Euros, dont le siège social est situé Le Mollard, 38700 Le Sappey en Chartreuse,
et dont le numéro d'identification est 514 995 307 RCS GRENOBLE (ci-après « agil'OA »)
(Déclaration d'activité n° 82380467338)

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par agil'OA rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par agil'OA porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par agil'OA implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par agil'OA est exclusivement réservée aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans tous secteurs d'activité.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation - Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès d'agil'OA, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise », ou des offres spéciales décrites ci-après.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable d'agil'OA dûment habilité à cet effet.

Le fait qu'agil'OA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » ou prestations de service proposées par agil'OA dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par agil'OA et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par agil'OA, toute formation ou prestation doit faire l'objet d'un bon de commande ou d'un contrat écrit et signé par le Client.

Article 5 : Modification de la commande - Annulation ou report

Agil'OA se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, agil'OA s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à agil'OA par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège d'agil'OA.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

1- Tout report ou toute annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;

2 - Tout report ou toute annulation intervenant entre 6 et 9 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par agil'OA égale à 50 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
3 - Toute formation annulée ou reportée dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le jour de son démarrage sera due intégralement par le Client à agil'OA à titre d'Indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;
4 - Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par agil'OA inclut la fourniture de la prestation de formation et des supports de cours, moyens pédagogiques, conformes aux exigences de qualité d'agil'OA. Les frais de déplacement de l'équipe d'agil'OA, hors agglomération grenobloise, seront refacturés au réel, sur présentation des justificatifs : déplacements, hôtels, repas.
Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par agil'OA à l'issue de chaque session de formation sous réserve de la confirmation écrite et signée par le Client de la commande, ou à défaut lors de sa participation à la formation.

Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

Article 8 : Paiement - Modalités

Le prix des prestations de formation est payable comptant, par chèque ou virement bancaire, à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité d'agil'OA.

Agil'OA étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par agil'OA tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une feuille d'émargement délivrée par agil'OA.

Agil'OA se réserve le droit d'exiger un prépaiement de 50% du montant total de la prestation quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès d' agil'OA et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Article 9 : Paiement - Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture génèrera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.
Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par agil'OA.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par agil'OA. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité d'agil'OA.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, si la formation a été organisée par ses soins, le Client s'engage à avoir communiqué les dispositions de son règlement intérieur et à en avoir fait accepter les termes par les participants, ou dans le cas contraire, à avoir pris connaissance de celui d'agil'OA.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

A agil'OA : au 5 place Robert Schuman, 38000 Grenoble.
Au Client : à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande.

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre agil'OA et le Client.

Article 14 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social d'agil'OA.

Agil'OA s'engage à la plus stricte confidentialité sur les données qui lui seront confiées dans l'exercice de ses missions.

Article 15 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, agil'OA et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Grenoble sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.